Image not found or type unknown

Racheter maison familiale

Par **sylvain pecoraro**, le **03/09/2018** à **10:09**

Bonjour, nous envisageons de racheter, avec ma femme et ma belle-mère, la maison familiale appartement aux parents de ma belle-mère. Les grand parents ont 3 enfants (ma belle mère, un frère et une sœur) qui sont d'accord avec le projet. Bien entendu chacun aura sa part de la vente, mais est ce que la part de ma belle-mère peut être directement déduit du prix du bien? Par exemple si la maison vaut 600 000€, peut on retirer les 200 000€ de ma belle mère et racheter la maison a 400 000€? Sinon existe-t-il une façon de faire particuliere pour ce genre de situation?
Pour information les grands parents sont toujours vivant.

Merci d'avance pour vos retours.

Par **janus2fr**, le **03/09/2018** à **10:23**

Bonjour,
Je ne comprends pas bien pourquoi vous dites : "Bien entendu chacun aura sa part de la vente" ? Qui est propriétaire de cette maison ? Si ce sont uniquement les "grands parents", ils recevront le produit de la vente et personne d'autre !

Par **sylvain pecoraro**, le **03/09/2018** à **10:25**

Oui désolé j'ai pas tout expliqué. En faite les grands parents distribue directement la somme a tous les enfants.

Par **youris**, le **03/09/2018** à **10:28**

bonjour,
je comprends que les grands parents propriétaires de la maison familiale sont toujours vivants et qu'ils sont seuls propriétaires de ce bien immobilier.
Votre belle-mère n'a aucune part dans ce bien.
Pour que votre belle-mère n'ait pas à acheter une part de ce bien, il faut que ses parents lui en fasse donation.
Salutations

Par **sylvain pecoraro**, le **03/09/2018** à **10:33**

Merci pour vos retours. Si je comprends bien, pour pouvoir acheter la maison 400 000€ au lieu des 600 000€ il faut que dans un premier tant les grands parents effectué la donation d'UNE part au près d'un notaire. Est ce bien cela?

Par **Visiteur**, le **03/09/2018** à **12:26**

Bonjour
Est-ce que les grands-parents occupent cette maison ?

Par **sylvain pecoraro**, le **03/09/2018** à **12:30**

Oui, ils habitent bien la maison

Par **Visiteur**, le **03/09/2018** à **14:05**

S'ils doivent y demeurer, ils ont l'usufruit et dans ce cas, le prix est celui de la nue propriété.

Par **sylvain pecoraro**, le **03/09/2018** à **14:44**

Non ils doivent partir lors de la vente. Mais que signifie la nue propriété ?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés